

“Une personne ne cesse pas d’être lorsqu’elle décède. Même si le défunt n’anime plus son corps, il continue tout de même de vivre à travers celui qu’il a été.”

La dignité du défunt

La société québécoise est de plus en plus consciente des enjeux relatifs aux personnes en fin de vie. De ceux-ci émerge une idée commune : tout le monde a le droit de mourir dignement. Mais qu’en est-il de la dignité après la mort ?

Dans notre système de santé actuel, on s’efforce de prendre en charge le patient avec rapidité et efficacité. Or, après le décès, ce sentiment d’urgence est beaucoup moins présent. Autrement dit, dès qu’une personne passe du statut de patient au statut de défunt, elle semble perdre sa valeur en tant qu’être humain. Pourquoi ?

Une personne ne cesse pas d’être lorsqu’elle décède. Même si le défunt n’anime plus son corps, il continue tout de même de vivre à travers celui qu’il

a été. La contribution d’un individu sur terre perdure après sa mort, au travers des actions et des souvenirs qu’il laisse derrière lui. Alors pourquoi le respect du défunt est-il moins important que celui du mourant ?

Est-ce que le fait de pouvoir interagir avec cette personne aurait plus de valeur que l’empreinte que laissera son souvenir dans le temps ? La réponse est non. Non, un être humain n’en est pas moins un après sa mort. Et nous avons le devoir de traiter les défunts avec la même humanité qu’on accorde aux vivants.

Alors comment faire évoluer les mentalités ? Présentement, notre société n’offre aucune reconnaissance au statut de défunt. Un citoyen qui passe de vie à trépas est, pour ainsi dire, abandonné.

Pour assurer la dignité humaine suite au décès, on doit reconnaître l’utilité et le bien-fondé des sépultures. Un lieu de repos décent est une dernière marque de respect qui devrait être allouée à tous.

Ceci est d’autant plus vrai dans notre domaine. Il est de notre devoir d’assurer la dignité des défunts à toutes les étapes du processus funéraire. Pour notre part, notre certification du Bureau de normalisation du Québec (BNQ) témoigne du professionnalisme de nos services, autant dans le transport du corps que dans la confidentialité, le respect des lois et la formation du personnel.

Nous nous engageons à vous servir avec intégrité et humanité, car pour nous, la dignité après la mort n’est pas une option : c’est un droit.